



## PRÉAMBULE

En achetant l'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“, l'acheteur du chèque-cadeau ou la personne qui l'échange confirme avoir pris connaissance des conditions générales suivantes et les accepter pour l'achat ou la durée totale de l'abonnement.

## CONDITIONS DE VENTE DE DU CHÈQUE-CADEAU „PATHÉ PASS 3 MOIS“

L'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ est vendu sous forme de chèque-cadeau exclusivement du 16 novembre 2021 au 31 décembre 2021 sur [www.pathe.ch](http://www.pathe.ch) et du 1er décembre au 31 décembre 2021 aux caisses des cinémas Pathé en Suisse. Le prix de vente correspond au montant total de l'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ pour la période de validité de trois mois. L'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ est disponible en quantités limitées, une fois le stock épuisé l'offre ne sera plus disponible.

## PÉRIODE D'ÉCHANGE ET DE VALIDITÉ DU CHÈQUE-CADEAU „PATHÉ PASS 3 MOIS“

Le chèque-cadeau „PATHÉ PASS 3 MOIS“ doit être échangé obligatoirement entre le 25 décembre 2021 et le 31 mars 2022 aux caisses d'un cinéma Pathé en Suisse. Au-delà du 31 mars 2022, le chèque-cadeau „PATHÉ PASS 3 MOIS“ ne pourra plus être échangé, ni voir sa date de validité prolongée, ni être remboursé.

## CONDITIONS D'ACTIVATION ET DE SOUSCRIPTION À L'ABONNEMENT „PATHÉ PASS 3 MOIS“

L'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ est conclu au moment de l'échange du chèque-cadeau aux caisses d'un cinéma Pathé en Suisse entre le 25 décembre 2021 et le 31 mars 2022.

L'abonnement est activé par la remise d'une carte à puce numérotée à l'abonné ou par son chargement sur une carte à puce numérotée déjà en possession de l'abonné (Pathé Pass, Pathé Friends, Club Pathé). Les abonnés Pathé Pass ayant un abonnement en cours ne sont pas autorisés à activer un autre abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ sur leur compte existant.

La durée effective de l'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ correspond à trois mois, à compter de sa date d'achat. Exemple : si un abonnement prend effet le 15 janvier 2022, il est valable jusqu'au 14 avril 2022 inclus.

L'abonné doit être âgé de 14 ans révolus, résider en Suisse, disposer d'une adresse e-mail valide et devra présenter une pièce d'identité.

Pathé Suisse SA se réserve le droit de refuser de délivrer un abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ à une personne, si celle-ci en qualité d'abonné ou de payeur, n'a pas respecté ses obligations, notamment le paiement régulier lors d'un précédent abonnement Pathé Pass, ou si celle-ci a fait l'objet d'une interdiction dans les cinémas Pathé.

## CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ABONNEMENT „PATHÉ PASS 3 MOIS“

L'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ pour une durée limitée de trois mois, est une offre spéciale proposée par Pathé Suisse SA. Elle offre la possibilité pour l'abonné d'avoir un accès illimité aux salles de cinéma Pathé en Suisse (liste sous [www.pathe.ch](http://www.pathe.ch)).

Par accès illimité, il faut entendre la possibilité pour l'abonné d'obtenir pour lui-même exclusivement une entrée unique par séance dans la limite des places disponibles, sept jours sur sept, pour tous les films et toutes les séances, à l'exception du Cinéma Deluxe/VIP, des événements Pathé (p.e. Ladies Night, Proud Tuesday), des séances spéciales (hors tarifs réguliers en vigueur) et des projections privées, non commerciales. L'abonnement est personnel et intransmissible.

De plus, l'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ ne libère pas l'abonné de participer, cas échéant, financièrement au supplément généré lors de projections spéciales. Des suppléments sont notamment appliqués pour certaines retransmissions de programmes live ou en différé (p.e. MET, Bolchoï), les séances 4DX, IMAX, fauteuils Premium et D-BOX, ainsi que les lunettes (3D, IMAX et sur-lunettes).

Pour accéder aux salles, l'abonné doit préalablement prendre sa place sur [www.pathe.ch](http://www.pathe.ch), l'application Pathé Suisse, aux bornes automatiques ou en caisse, puis doit présenter sa carte aux points de contrôle d'entrée, aux guichets ou à tout autre système en vigueur dans le cinéma pour accéder à la séance. L'abonné peut se voir demander de justifier de son identité et la validité de la carte peut être contrôlée en tout temps.

L'abonné a la possibilité de récupérer les billets achetés à tout moment via son compte en ligne. Il ne peut assister à aucune représentation sans billet valide.

L'abonné ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement d'une entrée qui aura été accordée sur présentation de sa carte. Le supplément payé en sus pourra être remboursé conformément aux Conditions Générales de Vente. L'abonné ne peut pas assister à une nouvelle séance avant que la séance pour laquelle une place lui a été attribuée soit terminée.



## MESURES CONTRE LA PANDÉMIE DE COVID 19

La fréquentation des salles de cinéma est soumise aux dispositions légales et internes relatives au contrôle de la pandémie de Covid 19. Par exemple, la présentation d'un certificat Covid peut être exigée. Les mesures actuellement en vigueur sont publiées sur [www.pathe.ch](http://www.pathe.ch) ou sur l'application Pathé

Les mesures liées à la pandémie de Covid 19 ne constituent pas un motif d'annulation de l'abonnement. La seule exception est la fermeture éventuelle des cinémas, qui peut entraîner une suspension de l'abonnement. Un remboursement du prix d'achat en raison des mesures Covid 19 est exclu

## FIN ET RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT „PATHÉ PASS 3 MOIS“

L'abonnement est conclu pour une période limitée de trois mois. Après cette période de trois mois, l'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ prend fin automatiquement et la carte ne donne plus droit à l'accès aux projections dans les cinémas Pathé en Suisse. Toutefois, l'abonné a la possibilité de souscrire un abonnement personnel et intransmissible „PATHE PASS“ d'une durée minimale de douze mois (voir Conditions générales Pathé Pass) ou l'offre „PATHE FRIENDS“ (cinq places transférables valables six mois). L'inscription à l'une de ces offres est soumise aux conditions en vigueur au moment de l'achat. La carte à puce remise à l'abonné lors de la conclusion de l'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ permet celui-ci de continuer à collecter des points fidélité Pathé Club lors de l'achat de billets ou au bar/shop (cf. Conditions Générales Pathé Club).

## RÉSILIATION DU CONTRAT „PATHÉ PASS 3 MOIS“ PAR PATHÉ SUISSE SA

Pathé Suisse SA est en droit de résilier automatiquement l'abonnement avec effet immédiat et confirmation par lettre recommandée dans les cas suivants :

- l'abonné a commis une fraude dans la constitution du dossier (notamment fausse déclaration, production de fausses pièces)
- l'abonné a transmis les droits liés à son abonnement à un tiers, qui a ainsi obtenu sa place de manière frauduleuse
- l'abonné a commis personnellement une fraude dans l'utilisation de son abonnement ou par personne interposée (y compris le fait d'obtenir plusieurs billets pour une seule et même séance)
- l'abonné a eu un comportement ou a tenu des propos agressifs ou inappropriés envers les clients ou le personnel des cinémas
- l'abonné a perturbé le bon déroulement d'une séance
- l'abonné ne s'est pas conformé aux règles de sécurité ou au règlement intérieur des cinémas
- l'abonné a commis des infractions pénales (par exemple, violence, vol, dommages intentionnels à la propriété, etc.)
- l'abonné n'a pas respecté les conditions d'entrée des cinémas Pathé

Dans tous ces cas de résiliation, l'abonnement sera immédiatement désactivé dès connaissance du cas de résiliation. En cas de résiliation par Pathé Suisse SA pour l'un des motifs susmentionnés, il n'existe aucun droit à une indemnité, monétaire ou autre. Toutes raisons de dédommagements supplémentaires restent sous réserve.

## PERTE OU VOL DE LA CARTE

En cas de perte ou de vol de la Carte, l'abonné doit en avertir immédiatement Pathé Suisse SA par e-mail à l'une des adresses électroniques mentionnées ci-dessous. Dans le même temps, l'abonné devra obligatoirement se rendre aux caisses d'un cinéma Pathé afin qu'une nouvelle Carte lui soit remise de suite contre paiement d'un montant de CHF 10.–.

## DONNÉES PERSONNELLES

Le compte d'abonné „PATHÉ PASS 3 MOIS“ contient les nom et prénom, la date de naissance, l'adresse e-mail et l'adresse postale de l'abonné, obligatoirement domicilié en Suisse. L'abonné est tenu de communiquer spontanément à Pathé Suisse SA toutes modifications de données fournies lors de la prise d'abonnement par écrit à l'adresse électronique de correspondance mentionnée ci-dessous. En cas de modification de ces données, par exemple : mariage et changement de nom, changement de domicile, l'abonné doit en avertir Pathé Suisse SA immédiatement afin d'assurer que les données du compte de l'abonné correspondent à ceux figurant sur ses papiers d'identités en cours de validité. A défaut, l'abonné risque de voir son abonnement bloqué sans préavis en cas de contrôle d'identité.

Toute personne titulaire d'un abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ adhère automatiquement au Pathé Club. Le Programme de fidélité Pathé Club permet à ses membres :

- de cumuler des points, selon le barème donnant droit à des cadeaux
- de recevoir une « newsletter » sur les offres et les sorties de films des cinémas Pathé
- de bénéficier d'offres exclusives réservées aux membres du programme de fidélité

Les informations collectées lors de l'enregistrement au programme et ultérieurement font l'objet de traitements automatisés. A ce titre, le membre est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qu'il peut exercer en adressant sa demande par écrit (voir Conditions Générales Pathé Club).

## DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Les présentes conditions sont soumises à la loi suisse. Le for juridique est le lieu où le „PATHÉ PASS 3 MOIS“ a été activé.

## MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Pathé Suisse SA se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions en tout temps. Les nouvelles conditions générales entreront en vigueur avec effet immédiat et seront remises à l'abonné par voie électronique. Parallèlement elles seront à disposition sur le site internet de Pathé ([www.pathe.ch](http://www.pathe.ch)) pour téléchargement.

## CONTACT

Pour des questions concernant l'abonnement „PATHÉ PASS 3 MOIS“ veuillez contacter l'info-mail de votre ville :

Bâle : [basel@pathe.ch](mailto:basel@pathe.ch)  
Berne : [bern@pathe.ch](mailto:bern@pathe.ch)  
Dietlikon : [dietlikon@pathe.ch](mailto:dietlikon@pathe.ch)  
Genève : [geneve@pathe.ch](mailto:geneve@pathe.ch)  
Lausanne : [lausanne@pathe.ch](mailto:lausanne@pathe.ch)  
Ebikon : [ebikon@pathe.ch](mailto:ebikon@pathe.ch)  
Spreitenbach : [spreitenbach@pathe.ch](mailto:spreitenbach@pathe.ch)

**Pathé Suisse SA – Novembre 2021**

